

## NOTICE D'INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT

Au bord de la voie communale 4 à Agassac, au lieu dit « Embernadet », le terrain est entouré de 3 maisons d'habitation, comme on le voit sur PCMI1. Il est situé en contrebas du coeur du village d'Agassac à environ 5 min à pied.

Le terrain est composé de deux parties ; une partie constructible (parcelle 227) d'environ 2500m<sup>2</sup> sur laquelle sera construite la maison d'habitation, et une partie agricole (parcelle 252) d'une surface de 7646 m<sup>2</sup>. Le terrain est en pente légère orientée au sud-sud est.

L'emplacement qui accueillera la maison est situé sur la partie nord, au bord de la route, prêt des réseaux d'électricité et d'eau. L'entrée depuis la voie communale dessert l'accès au sous-sol de l'habitation qui constitue le garage (porte en alu couleur marron). Sur la limite entre la parcelle 227 constructible et la 252 agricole, il y aura une phytoépuration ainsi qu'une mare. Les eaux usées de la maison se déverseront naturellement compte tenu de la pente du terrain d'abord dans la phyto-épuration puis dans la mare une fois traitée et enfin dans l'exutoire existant. Les espaces libres du terrain seront aménagés harmonieusement : jardins, arbres, fruitiers et arbustes d'essences locales appropriés à la région.

Les menuiseries et les volets roulants seront en aluminium, de couleur marron pour imiter un aspect bois. De grandes baies vitrées au sud permettront le bio-climatisme. L'enduit de façade de la maison sera de couleur ocre jaune. Sur la façade sud, il y aura un colombage. La toiture sera recouvertes de tuiles type « canal » de couleur panachée (de rouge à paille) et accueillera des panneaux solaires au sud et un velux au nord. Les gouttières seront en zinc. Tout ceci donnera à la construction un style proche des maisons de la région.  
Eau, électricité et téléphone sur place.